

Pour diffusion immédiate

Étude publique des diverses étapes du processus budgétaire

Montréal, le 17 mai 2007 – La Commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration tiendra une étude publique sur le processus budgétaire à la Ville de Montréal, le 24 mai prochain, à 19 h.

Le processus budgétaire se définit par l'ensemble des étapes de confection des budgets de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations jusqu'à leur adoption. Cet exercice se fait désormais dans le cadre d'une gouvernance à trois niveaux – conseil d'agglomération, conseil municipal et conseils d'arrondissement – et doit tenir compte du partage des compétences des conseils et, notamment, des disponibilités financières de l'agglomération. Le processus, qui s'échelonne sur toute l'année et qui implique de nombreux intervenants, prévoit entre autres l'étude des budgets lors d'assemblées publiques où les citoyens sont invités à se prononcer et à faire part de leurs commentaires. Au terme de ce processus, les élus des conseils procèdent à l'adoption des budgets lesquels permettent de financer l'ensemble des activités et des services aux citoyens.

Considérant que le processus budgétaire représente un volet majeur de la vie de l'agglomération, la commission désire être informée des attentes, des opinions et des suggestions des citoyens sur ce sujet lors de l'assemblée publique qu'elle tiendra :

**le jeudi 24 mai 2007, à 19 h
à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal
au 275, rue Notre-Dame Est, (métro Champ-de-Mars)**

À cette occasion, le Service des finances de la Ville de Montréal présentera les étapes du processus budgétaire. Les citoyens pourront par la suite intervenir pour poser des questions ou émettre leurs commentaires. Un document d'information peut être consulté sur le portail de la Ville de Montréal : www.ville.montreal.qc.ca/commissions (commissions du conseil d'agglomération, finances et administration).

Les personnes qui désirent intervenir lors de l'assemblée publique sont priées de s'inscrire sur place. 30 minutes avant le début de l'assemblée ou par téléphone, en communiquant avec la Direction du greffe.

-30-

Renseignements : Direction du greffe
Comités et commissions du conseil
(514) 872-3770
commissions_greffe@ville.montreal.qc.ca